Les infos de JANALHAC

6 0 # Déc. 2018



www.janailhac-mairie.fr

Bulletin d'informations municipales



Mot du Maire // Les délibérations // Boulangerie // Voirie & élagage // Le fleurissement // P.L.U.I. // Travaux d'accessibilité Cérémonies & festivités // Histoire // L'état civil // Les associations // Le recensement // La vie de l'école // C.I.A.S. // ADIL87...

Mémento pratique

Mairie de Janailhac et Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi		
Mairie	9h-12h et 14h-17h30	
■ La Poste	9h-12h et 14h-17h	

Samedi	
■ Mairie	9h-12h
■ La Poste	9h-11h30

Fermé le mercredi

Pour nous contacter:

- 05 55 00 71 06
- 05 55 75 23 12
- ✓ Site: www.janailhac-mairie.fr
- mairie.janailhac@orange.fr
- facebook.com/communedejanailhac

Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent Postal : Marie-José FAURE
- Agent Communal Principal d'Entretien : Éric BONAFY
- Agent Communal d'Entretien : Lucie LEMAITRE
- ■Cantinière :

Isabelle GARNAUD

- Employée Surveillance des Classes et Cantine : Sylvie DEBORD
- Agent administratif et Garderie scolaire : Caroline MASSY

Numéros utiles

Le Terrier des Galoupiaux	05 55 00 76 58
Relais Assistants Maternels Parents	06 33 65 85 75
Déchetterie de Nexon	05 55 58 35 42
Déchetterie de S ^t Yrieix	05 55 08 26 06

SAUR: 05 87 23 10 01

N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Directeur de la publication : **Jean-Louis GOUDIER**Conception : **Un Studio dans la Prairie** (*Janailhac*)
www.unstudiodanslaprairie.com - 05 55 00 23 96
E-mail : contact@unstudiodanslaprairie.com
Imprimé en 260 exemplaires par Exaprint

Photo de couverture : © Fanny VILLA







LE SOIMMAIRE # Déc. 2018

■ LE MOT DU MAIRE	4
■ LES DÉLIBÉRATIONS	5
CONCESSIONS ABANDONNÉES	6
OUVERTURE DE L'ATELIER DE JANAILHAC	7
■ VOIRIE & ÉLAGAGE	8
■ LE FLEURISSEMENT DE JANAILHAC	8
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	9
■ TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ : MAIRIE & SALLE DES FÊTES	10
■ FESTIVITÉS ET CÉRÉMONIES	11
HISTOIRE : EN MÉMOIRE DES MORTS POUR LA FRANCE	12
■ ĽÉTAT CIVIL	13
■ LE COMITÉ DES FÊTES	14
■ LE CLUB DU 3º ÂGE	15
■ LA PÊCHE	15
LES ANCIENS COMBATTANTS	16
■ LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019	16
■ LA CHASSE	17
■ DE L'ŒUF À LA PLUME	17
■ LA VIE DE L'ÉCOLE	18
■ LES 3 CRAYONS BLEUS	19
■ LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE	19
■ ADIL 87	20
LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS/PARENTS	20
■ LE TERRIER DES GALOUPIAUX	21
SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE	21
MISSION LOCALE DE LA HAUTE-VIENNE	22
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : BOUGEONS DURABLE	22
■ LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE	23

CONSTITUTE OF STATE O

u cours du mois de juillet, un bon groupe de scouts de la région parisienne s'est installé sur un terrain appartenant à la famille Gizardin. Ils ont pendant ces quelques jours participé à l'animation de notre commune. Les dirigeants m'ont fait part de l'excellent accueil qu'ils avaient reçu de la population et m'ont indiqué repartir dans leurs foyers avec une belle image de Janailhac et du Limousin.

n ce matin du 11 novembre, une bonne centaine de personnes s'est retrouvée devant la mairie pour parcourir le chemin nous conduisant au Monument aux morts. À 11 heures précises, les cloches de notre église se sont, comme en 1918, mises à sonner. Elles nous ont rappelé qu'en ce jour, il y a cent ans, elles avaient aussi sonné pour informer la population de la fin de la guerre. Après plus de quatre ans de douleur, d'angoisse, de deuil, la guerre s'achevait enfin. Les poilus de 14 avaient espéré que ce soit la der des ders. Hélas, 21 ans après le monde s'enflammait à nouveau. Nous devons être vigilants que face aux craintes et angoisses de notre monde nous ne glissions vers des idéologies de repli sur soi qui conduisent à la guerre et à son terrible cortège de souffrance et de deuil. Un grand merci aux enseignantes ainsi qu'aux enfants présents pour leur lecture de poèmes de dépôts de fleurs ainsi qu'à toutes les personnes présentes.

Atelier de Janailhac a ouvert ses portes début octobre. Ce nouveau service est le fruit de la collaboration étroite entre la Commune qui a mis à disposition l'ancien local des associations, la

LE MOT DU MAIF

Communauté de Communes qui a réalisé les travaux et enfin Jérôme Lecomte qui a choisi de s'installer sur notre commune. Ce commerce ne pourra fonctionner et durer dans le temps que si la population de Janailhac le fréquente. Aurore vous y accueillera avec son sourire. L'Atelier de Janailhac contribue à maintenir le lien social entre les habitants. Le petit marché proposé chaque deuxième dimanche du mois va reprendre en janvier.

es travaux de la salle de fêtes se poursuivent. Nous pouvons espérer que dans les premières semaines de 2019, ils seront achevés. Nous pourrons alors profiter d'une salle modernisée, plus fonctionnelle et conforme aux normes obligatoires. L'accessibilité de la mairie est presque achevée. Elle permet aux personnes dont la mobilité est réduite d'y accéder plus facilement. Dans les jours qui viennent les toilettes de la mairie vont être refaites afin de les rendre

conforme à la législation concernant les lieux recevant du public.

n certain nombre de voies communales vont faire l'objet d'un curage et dérasage.

u début de l'année 2019, notre commune doit être recensée. Florence Rousseau et Christian Lesage ont été désignés pour réaliser ce travail. Merci de votre participation à cette obligation légale.

2 019 va voir se réaliser des modifications quant à la collecte des ordures ménagères. Au cours de cette année

va être mise en place la collecte réalisée en régie par les employés de la Communauté de Communes. L'objectif fixé par le conseil communautaire est de réduire de manière importante la quantité de déchets non recyclables et ainsi réduire nos factures respectives. La facturation sera faite en fonction de notre production de déchets. Des bacs destinés aux produits recyclables sont installés afin que chacun de nous puisse trier au maximum ses déchets.

es pesticides jusqu'alors tolérés dans les cimetières, vont être interdits. Une commission dédiée a été constituée. Elle a proposé qu'une partie, à titre expérimental, soit engazonnée. En fonction du résultat obtenu, à terme, la totalité du cimetière deviendrait un espace vert à l'exception de l'allée centrale. Je rappelle que la commune a engagé une reprise des concessions abandonnées, à ce jour aucune famille





concernée ne s'est fait connaître. Nous poursuivons donc la procédure de reprise de ces concessions. Elle va encore durer plusieurs années.

es activités proposées par le comité des fêtes ont connu un très beau succès que ce soit le marché pique-nique du mois de juillet ou la fête du terroir de novembre.

otre bourg vient de se parer de ses luminaires et guirlandes, signe que nous approchons des fêtes de fin d'année.

À tous et à chacun, je souhaite une bonne et heureuse année 2019 et surtout une excellente santé.

Jean-Louis Goudier





Les délibérations

TAUX D'IMPOSITION 2018 (identique à 2017)

Taxe d'habitation	12,41 %
Taxe Foncière Bâti	14,73 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %

TARIFS ASSAINISSEMENT

	Année 2018	Année 2019
Mètre cube	1,00 €	1,02 €
Taxe fixe	39,00 €	40,00 €

TARIFS SCOLAIRE 2018-2019

Garderie

Matin entre 7h et 8h30	1,50 €
Soir entre 16h45 et 19h	1,50 €

Cantine

Repas enfant	2,50 €
Repas adulte	3,90 €

Transport scolaire

Famille avec 1 enfant	21,50 € par trimestre
Famille avec plusieurs enfants	21,50 € pour le 1er enfant 10,50 € par trimestre pour chaque enfant suivant
Hors zone	83,00 € par trimestre

TARIFS CIMETIÈRE AU 1^{ER} JANVIER 2019

Tombes et caveaux

Prix au m² (concession perpétuelle)	90,00 €
Ouverture et fermeture de caveau (à l'exception des caveaux en granit poli et ceux qui disposent d'une porte tampon)	190,00 €
Creusement tombe	300,00 €
Exhumation simple	200,00 €
Exhumation avec réduction de corps	310,00 €
Taxe funéraire	110,00 €

Columbarium

Concession trentenaire renouvelable	500,00 €
Ouverture columbarium	100,00 €
Taxe funéraire	110,00€

Jardin du souvenir

Tarif dispersion des cendres	30,00 €
Taxe funéraire	110,00 €

INSCRIPTION AU P.D.I.P.R.

e chemin de randonnée « Du Nord au Sud » va être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne.

PROGRAMME DE VOIRIE 2019

- e conseil municipal a désigné les voies suivantes pour un montant de 73 474,00 € H.T. et sollicite l'aide du Département :
- VC 102 : carrefour du Pouvol au carrefour avec la VC112 :
- VC 106 : carrefour de Petit Betour à la VC 101 ;
- VC 4 : carrefour de la Jaussonie au pont de Baumard.

RENFORCEMENT DE VOIRIE

- e conseil municipal a désigné les voies suivantes pour un montant de 134 850,00 € H.T. et sollicite l'aide du Département :
- Rue du Four à Pain ;
- VC 203 : de la VC 202 au lieu-dit Chamessouze jusqu'à la limite de la commune côté Nexon ;
- VC 26 : route du Breuil à la limite de La Roche L'Abeille.

RÉFECTION DES CLASSES GS ET CP

uite à la demande des institutrices, le conseil municipal a choisi les entreprises suivantes et sollicite l'aide du Département et de l'État :

Remplacement des portes extérieures	SARL CARMONA 5 630,00 € H.T.
Électricité	BARRIANT ÉLECTRICITÉ 2 697,50 € H.T.
Peintures et sols	HABITAT DÉCOR 13 144,10 € H.T.

ACHAT PHOTOCOPIEUR

a société EUROLD a été retenue pour l'achat d'un photocopieur couleur pour la mairie et le transfert du copieur actuel à l'école.

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ MAIRIE

e conseil municipal a choisi l'entreprise SARL SEZAME métallerie de Coussac afin de fournir et poser l'ensemble de mains courantes, garde-corps et rampe de soutien.

RÉNOVATION ET EXTENSION SALLE D'ACTIVITÉS / SALLE DES FÊTES

Attribution des 14 lots ·

TITIDU	11011 465 14 1015 :	
Lot 1	Gros-œuvre	Jean-Luc CÉLERIER
Lot 2	Charpente - Bardage bois	Société DEBESSAC
Lot 3	Couverture tuile et bac acier	Société DEBESSAC
Lot 4	Menuiserie ext. Alu	SARL CARMONA
Lot 5	Menuiserie int. Bois	Société ALIBOIS
Lot 6	Plâtrerie - Isolation	ELIEZ
Lot 7	Électricité	BARRIANT
Lot 8	Plomberie sanitaires	SARL BARGET
Lot 9	Chauffage - Ventilation	TUNZINI
Lot 10	Carrelages - Faïences	BES CARRELAGE
Lot 11	Peintures	APB ROYOUX
Lot 12	Équipement cuisine	TOUT POUR LE FROID
Lot 13	Équipements scéniques	GESTE SCÉNIQUE
Lot 14	Sols souples	SOLS BOUTIC

COMMISSION LOCALE DE CHASSE

Membres désignés à la commission :

- Fabrice BREUIL
- Frédéric BONNAUD
- Jean-Louis GOUDIFR sont nommés.

COMMISSION SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

Membres désignés à la commission :

- Jean-Louis SAGE
- Philippe DEVARISSIAS
- Fabrice BREUIL
- Frédéric BONNAUD
- Éliane MAZABRAUD Philippe BLANCHER

CONCESSIONS ABANDONNÉES Rappel

omme indiqué dans nos bulletins précédents la procédure de reprise des concessions abandonnées est engagée. Les procès-verbaux d'abandon de concession funéraire en cimetière ont été établis. 12 concessions ont été déclarées abandonnées.

Sans manifestation de la part des familles concernées, la reprise des concessions sera effective 3 ans après l'affichage des procès-verbaux qui a eu lieu le 27 octobre 2018.

par Éliane MAZABRAUD





OUVERTURE DE L'ATELIER DE JANAILHAC

n ce samedi 13 octobre, élus et habitants étaient nombreux pour l'inauguration d'un nouveau commerce. En effet, Jerôme LECOMTE boulanger à Nexon propose depuis début octobre un second point de vente à Janailhac. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative et du défi relevé par ce jeune commerçant. Que de chemin parcouru depuis la première rencontre avec Monsieur LECOMTE. Ce projet n'aurait pu aboutir sans une volonté politique farouche et un soutien énergique de l'ensemble des élus. C'est un acte concret de lutte contre la dévitalisation des bourgs, une dynamique retrouvée, des fonctions de proximité qui favorisent et maintiennent le lien social. Pendant

une trop longue période, nous n'avons pu que déplorer l'absence de commerce dans le bourg. Vous avez été nombreux à faire ce constat. La pérennité de l'Atelier de Janailhac ne sera possible qu'avec l'implication du plus grand nombre de personnes. Pour permettre de réaliser les travaux liés à cette nouvelle activité. la commune a mis à disposition un local à la communauté de communes qui exerce la compétence Développement économique. Ces deux collectivités ont travaillé en étroite collaboration aux différentes évolutions de ce projet. Le 30 mai 2018, les élus communautaires ont délibéré favorablement pour la réalisation et le financement des travaux d'un montant de 58 500 € H.T. L'État et

différentes collectivités ont été sollicités pour obtenir un maximum de subventions.

Voici le détail des pourcentages ci-dessous :

ÉTAT	25 %
Conseil Régional	13 %
Conseil Départemental	17 %
Communauté de Communes	30 %

L'Atelier de Janailhac développe son activité autour de la vente de pain, d'un rayon traiteur mais également de l'épicerie et enfin d'un point presse locale. Aurore vous réservera le meilleur accueil...

par Philippe Devarissias

Horaires d'ouverture

Lundi - samedi - dimanche

7h-12h30

mercredi – jeudi – vendredi

7h-12h30 et 16h-19h30

Fermeture le mardi

Tél.: 05 55 09 10 02



VOIRIE ET ÉLAGAGE

a voirie constitue un héritage que nous ont laissé ceux qui nous ont précédés. Elle constitue aussi un élément important pour chacun d'entre nous afin de pouvoir vaquer à nos occupations où nous promener.

Deux sortes de voirie existent :

- Les voies communales qui sont du domaine public, elles sont inaliénables et imprescriptibles. Les communes ont obligation d'assurer la circulation par l'entretien régulier.
- Les chemins ruraux qui sont du domaine privé de la commune sur lesquelles les obligations mentionnées plus haut n'existent pas.

Pour notre commune les routes goudronnées sont des voies communales, celles qui sont empierrées sont des chemins ruraux. Une partie de ces routes et la totalité des chemins proviennent des biens ayant appartenu à l'association foncière de remembrement dissoute. L'assiette des routes et chemins ruraux se fait entre le point le plus bas du remblai et le point le plus haut du déblai.

haque année, conformément à nos obligations légales, la commune dans son budget de fonctionnement affecte une somme d'argent

afin de maintenir le bon état de conservation de nos routes :

- Le fauchage effectué par Éric au printemps et en été puis du débroussaillage en fin de saison effectué par une entreprise ;
- Le déneigement en fonction des années et aussi du point à temps qui vient boucher les trous qui se sont formés pendant la période hivernale. Le coût de l'entretien annuel de la voirie s'élève à la somme de 22 000 €.

À ces travaux d'entretien courant qui font partie de nos dépenses de fonctionnement, il convient d'ajouter les travaux plus conséquents, qui eux, vont en dépenses d'investissement. Ils bénéficient de l'aide du département pour 50 % de la dépense hors taxes mais dont le montant est plafonné à 25 000 € (soit une aide maximum de 12 500 €).

Ces travaux sont le reprofilage de voies de goudronnage intégral de la chaussée et de dérasage des accotements et curage des fossés. Cette année 2018, le conseil avait décidé de réaliser des travaux sur nos accotements et fossés. L'entreprise Hardy de Videix a été choisie pour effectuer ces travaux.

Ils devraient être réalisés à la toute fin de cette année ou au début de 2019. Le coût de cette opération s'élève à la somme de 18 000 €. Le bon écoulement des eaux de ruissellement participe à la pérennité de nos routes.

e conseil municipal a constaté qu'un certain nombre d'arbres, dont les branches étaient basses, gênaient la circulation et en particulier celle des camions. Le maire a pris un arrêté demandant aux différents propriétaires concernés d'effectuer des travaux d'élagage de leurs arbres. Une majorité de propriétaires a répondu favorablement à cette injonction et les travaux d'élagage vont être réalisés par leur soins ou confiés à des entreprises dans les semaines qui viennent. Nous rappelons que s'ils ne sont pas réalisés, ils seront alors réalisés par une entreprise et le coût sera recouvert auprès des propriétaires négligents par le Trésor Public.

Notre voirie fait partie de notre patrimoine commun qui convient de maintenir dans le meilleur état possible pour nous-mêmes et ceux qui nous succéderont.

par Jean-Louis GOUDIER



Fleurissement

LE FLEURISSEMENT DU BOURG

ette année le Petit Prince nous a accompagnés durant tout l'été. Renard, Mouton et Boa ont surveillé la bonne croissance des plantes.

L'été bien ensoleillé a été propice à l'épanouissement des parterres. La fin de saison a été plus difficile avec le manque d'eau et les restrictions mises en place. Faudra-t-il envisager un fleurissement un peu plus adapté à ces contraintes récurrentes depuis plusieurs années ?

Afin de renouveler notre label « villages fleuris » un jury régional est passé fin août.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

e Plan local d'urbanisme intercommunal arrive dans une de ses dernières phases. Lorsqu'il aura été approuvé et arrêté par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Chalus, il sera soumis à l'enquête publique.

Celle-ci devrait se dérouler au cours du premier trimestre de l'année 2019. Conduite par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête composée de trois commissaires enquêteurs désignés par le président du tribunal administratif de Limoges, elle durera un mois pendant lequel tous les habitants ou propriétaires des communes concernées pourront consulter le dossier complet et faire connaître leurs observations.

J'engage vivement chacun d'entre vous à se rendre dans les lieux où le dossier sera déposé ou à le consulter par internet à une adresse qui sera communiquée lors de la parution des annonces légales et de la mise en place de l'affichage.

L'information vous sera également communiquée sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.janailhac-mairie.fr. À l'issue de ce délai d'un mois, le ou les commissaires enquêteurs rédigeront un rapport et émettront un avis motivé sur le projet.

Celui-ci pourra éventuellement être modifié pour prendre en compte des observations ou des demandes particulières, puis il devra à nouveau être approuvé et arrêté par les conseillers communautaires.

Le préfet de la Haute-Vienne arrêtera le PLUI définitif qui constituera alors le document opposable en matière d'urbanisme et la carte communale approuvée en 2007 deviendra caduque.

par Jean-Louis SAGE

Il était composé d'une commission de la région Nouvelle-Aquitaine avec une grille d'évaluation différente des précédentes, prenant en compte surtout l'environnement. À ce jour, nous n'avons pas de compte rendu de leur visite.

Depuis quelques années, l'emploi des produits phytosanitaires est totalement interdit dans tous les lieux publics. Seul le cimetière était encore désherbé, ce qui ne pourra plus se faire à partir du 1^{er} janvier 2020. Afin de faciliter son entretien, dès 2019, des essais de mise en herbe vont être effectués sur les parties gravillonnées. Soyez tolérants, tout ne sera pas parfait dès la mise en place.



MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À NOS BÂTIMENTS MUNICIPAUX RECEVANT DU PUBLIC

MAIRIE:

ous les accès à l'entrée extérieure de la mairie sont opérationnels, il ne manque que la rampe le long du pan incliné ainsi qu'un discret marquage au sol pour les mal-voyants des 3 accès afin de les orienter vers la bonne porte. Nos agents techniques ont remblayé les abords de ces élévations pour un enfleurissement au printemps prochain.

Deux places de stationnement PMR* restent à terrasser (entrée de la salle des fêtes et entrée de l'école). Il ne manquera plus que quelques panneaux de signalisation spécifiques à l'accessibilité des ERP** du bourg.

* PMR : Personne à Mobilité Réduite

** ERP : Établissement Recevant du Public



SALLE DES FÊTES:

our mémoire, la rénovation de la salle des fêtes intègre toutes les normes de mise en accessibilité, notamment par la mise au même niveau de la salle, des entrées et sorties de secours, des sanitaires et de la cuisine avec la salle de restauration scolaire.

Les travaux, débutés en mars 2018, ont subi un coup d'arrêt au début de l'été quand l'entreprise de charpente et couverture a été réquisitionnée par la Préfecture de Charente suite aux violentes intempéries dont a été victime ce département. Le planning de tous les corps de métier s'en est trouvé ainsi très perturbé car chaque artisan a dû jongler avec ses autres chantiers planifiés.

À ce jour, la salle est complètement hors d'eau hors d'air, mais la coactivité des électriciens, des plombiers chauffagistes, du carreleur, du plaquiste dans un espace intérieur clos est un réel défi pour la maîtrise d'œuvre.

Nous nous dirigeons vers un achèvement des travaux février-mars 2019 mais soyez sûrs que vous aurez une belle surprise en découvrant la nouvelle salle des fêtes de Janailhac.

par Laurent DE MARCHI









LE NOUVEAU COLLÉGIEN

a fin de l'année scolaire est l'occasion pour notre équipe de féliciter nos jeunes écoliers qui quittent notre école élémentaire pour une nouvelle aventure au collège et de leur offrir un dictionnaire et une calculatrice qui les accompagneront tout le long de leur scolarité. Donc, félicitation à notre écolier qui est devenu collégien.







CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

ette année à l'occasion du centenaire de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 de nombreux enfants et adultes se sont recueillis devant nos deux monuments aux morts. Les cloches ont sonné durant 11 minutes pour rappeler ce que nos anciens ont entendu il y a 100 ans pour annoncer la fin de ces 4 années de guerre. Ensuite pour rendre hommage à tous ces hommes qui sont tombés pour la France, les enfants de l'école avec leurs maîtresses avaient préparé la lecture d'un poème.

Après cette cérémonie très émouvante nous nous sommes retrouvés autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

par Éliane MAZABRAUD



ette année encore les voisins et voisines de certains villages se sont réunis pour partager un moment de convivialité si précieux par les temps qui courent. Souhaitons que cette tradition perdure et que d'autres voisins voisines aient l'idée de se rassembler dans leur propre village.

par Éliane MAZABRAUD







EN MÉMOIRE DES MORTS POUR LA FRANCE

u lendemain de la Grande Guerre, il fallut faire le décompte de ceux qui étaient morts au cours des combats. 43 enfants de la commune ne sont pas revenus de la guerre soit près de 5% de la population de 1911 qui était alors de 963 habitants.

La grande majorité des communes françaises ont décidé d'honorer leurs morts. Janailhac n'a pas dérogé à la règle. Un premier lieu de mémoire est réalisé. Il se compose d'un sousverre encadré présentant une feuille manuscrite où sont calligraphiés les noms des enfants de Janailhac morts pendant ces années (photo 1).

À l'initiative de l'Abbé Joseph Prince, alors curé de la paroisse et vétéran de la guerre en tant que brancardier, un livre d'or est réalisé. Il se présente comme un livre préfacé par le curé doyen de Nexon et par l'évêque de Limoges. Cet ouvrage, fait une biographie plus ou moins longue des soldats de la commune tombés pendant ces quatre années. Quelques photos et dessins liés aux combats émaillent cet ouvrage. Il est consultable en mairie (photo 2).

Dès 1920, L'État accorde aux communes une aide variant de 4 à 25 % pour l'édification de monument sur l'espace public. Encore faut-il que ces monuments soient conformes aux préconisations d'une commission départementale chargée de vérifier si le monument proposé est en adéquation aux canons d'esthétique fixés par l'État. De ce fait le monument aux morts de Gentioux en Creuse avec sa mention « maudite

soit la guerre » n'a jamais été inauguré. Notre commune n'a pas érigé de monument sur l'espace public.

Il en va différemment pour ceux installés dans les églises. Depuis les lois de 1905 sur la séparation des églises et de l'État, si l'immeuble appartient aux communes la gestion du mobilier est laissée à la libre volonté de l'affectataire ou curé. C'est ainsi qu'en 1921, le monument qui est installé dans l'église a été érigé. Nous ne disposons pas d'éléments concernant son financement. En tout état de cause, il a dû être financé par une souscription publique. Il est là encore le fruit de la volonté de l'abbé Prince. Il a été fabriqué par l'entreprise Marbro installée à Orléans. Nous trouvons le même monument dans l'église de Jumilhacle-Grand en Dordogne. Il représente un soldat, les yeux levés vers le ciel, sur la tête duquel un ange, les yeux dirigés vers la terre dépose une couronne de feuillage comme pour honorer un martyr. Après la période de déchirure de la société française du début du 20e siècle la grande guerre unissait ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas. Il sera solennellement inauguré le 11 septembre 1921. Nous disposons de plusieurs cartes postales qui ont immortalisé cet évènement. Pendant plus de vingt ans, il sera le seul monument aux morts de la commune. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour que, à l'initiative de Henri Bonnet, une plaque soit installée sur la façade de la mairie. Pendant de nombreuses années, elle sera le lieu de rassemblement de la

population (photo 3).

Dans les années 1990, à l'occasion des travaux routiers sur la route reliant Janailhac à Saint-Priest-Ligoure, un bloc de rocher avait été extrait. Il avait été mis de côté par l'entreprise dans un pré appartenant à Yves Royer. Sa taille ainsi que sa forme en faisait un monument en devenir. La réfection des façades de la mairie et de l'école a impliqué que la plaque dont il est parlé plus haut devait être enlevée. Il est apparu alors au conseil municipal qu'il était nécessaire d'ériger un monument aux morts. Ce bloc de granit est apparu aux membres du conseil comme le monument idéal. Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'État, du département et des anciens combattants. Après avoir obtenu ces aides le projet pouvait être lancé. Il fallut alors trouver l'endroit où il pouvait être dressé. Le site où il est érigé a fait rapidement consensus. L'entreprise Godivier de Veyrac a été choisie et a réalisé ce travail (photo 4 et 5).

En ce beau et frais 11 novembre de l'année 2002 à midi, le Préfet Roncière, le Sénateur Demerliat, le député M.Boisserie, les maires du can-



ton de Nexon, des enfants de l'école, de nombreux anciens combattants... accompagnés d'une délégation militaire ont inauguré ce monument. L'Harmonie Municipale de Limoges a solennisé ce moment. Ce fut pour la population de la commune une belle et émouvante

journée qui s'est achevée, comme en avaient l'habitude les anciens combattants, par un banquet. Ainsi, 84 ans après la fin du conflit de 14-18, les combattants de Janailhac avaient leur monument sur la place publique. Il nous rappelle le

prix payé par notre commune pour que l'idéal des fondateurs de la République demeure. Liberté, Égalité, Fraternité.

par Jean-Louis GOUDIER



État civil

Naissances

27 déc. 2017	SURGET Lou (2A Le Bas Fût)
5 mars 2018	VILLENEUVE Lalie (1 bis La Jaussonie)
25 avril 2018	CONTE Thalia (25 bis Le Pavillon)
19 mai 2018	FLOSI Lorenzo, Antonio (8 Les Chapelles)
7 octobre 2018	RIBIERE Manoé (Route des Vanneaux - Chamessouze)
8 décembre 2018	SOULIE Mona (2A Chamessouze)

Janailhac vous souhaite la bienvenue et félicitations aux heureux parents.

Décès

15 janvier 2018	DECOUT Jacques
16 janvier 2018	LALLET Colette (épouse BRONDEL)
25 février 2018	GARNAUD Pierre
30 mai 2018	ROUGIER Pierre
2 août 2018	MONNERIE Jeanne (épouse LEGROS)
7 octobre 2018	ROCHE Denise (veuve BOUCHERON)
15 novembre 2018	DELANNE Didier
30 novembre 2018	BREUIL Jean

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

Mariages

19 mai 2018	ETIENNE Grégory et MEIRAUD Nadège (1 Le Bois de Maumont)	
8 septembre 2018	LABRUNE Julien et FLOSI Marie-Alessandra (8 Les Chapelles)	
22 septembre 2018 MATHIEU-GOUDIER Jean-Louis et CACOYE Annick (7 rue Saint Eutrope)		

Tous nos vœux de bonheur.

Petit mot de la secrétaire :

Je n'ai pas l'habitude d'intervenir dans le bulletin municipal, mais : le samedi 22 septembre dernier, j'ai vécu un instant particulier.

Jean-Louis GOUDIER, maire de Janailhac et par la même occasion mon « patron », habituellement à mes côtés pour célébrer les mariages (depuis plus de 22 ans), était face à moi, c'est-à-dire, de l'autre côté de la table, et pour dire mieux, à la place du marié.

J'ai donc lu l'acte de mariage après que Philippe DEVARISSIAS, 1^{er} adjoint, ait marié Jean-Louis et Annick qui avaient pour témoins, Anne-Louise et Mariette, leurs filles, d'où instant doublement particulier et surtout instant vraiment sympa. Je souhaite plein de bonnes choses à tous les 4.

Marie-José Faure

Le Comité des fêtes





'équipe du Comité des fêtes œuvre depuis 1972 à l'animation de la commune au travers de ses manifestations. Cette année, en raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes, le méchoui du mois de juillet a été annulé, mais je tiens quand même à prévenir la race ovine que ce n'est qu'une pause dans la célébration et la dégustation de leur chair cuite à la broche. Pour la même raison, le loto sera lui aussi annulé au mois de janvier prochain.

En 2018 ce sont 4 rendez-vous qui ont ponctués l'année :

Le loto

rogrammé comme tous les ans le premier samedi de l'année, la fréquentation du loto a été moins importante que les années précédentes ce qui a permis d'augmenter la probabilité de gagner pour les présents. Une quarantaine d'heureux gagnants sont retournés dans leurs foyers avec un gain.

La fête patronale

ette année, le ciel nous a été clément. La soirée du samedi, le marché de producteurs a fait le plein. Toute la soirée l'odeur de la viande grillée a plané au centre de Janailhac. Sur les coups de 22 heures, la retraite aux flambeaux des enfants a guidé les convives vers la rue de Kilstett, lieu de tir du feu d'artifice. Le dimanche, c'est le vide grenier et la fête foraine qui étaient au programme..

Le marché de producteurs

rogrammé le vendredi de la fin d'année scolaire, le marché de producteurs est devenu une soirée festive marquant le début des vacances estivales. Les participants ont pu déguster comme chaque année les produits locaux en plein air au son de la musique du groupe Les Vikings. La soirée s'est clôturée par un feu d'artifice tiré par la société Le 8e art.

La Fête du Terroir

our cette 23° édition, le dimanche 4 novembre annonça le début de l'automne. À 6 heures, les premiers exposants ont commencé à déballer leur stands. Comme tous les ans, le vide grenier attire toujours de

nombreux chineurs espérant dénicher la bonne affaire. Cette année, le terroir Alsacien était mis à l'honneur en clin d'œil à nos amis de Kilstett; un grand remerciement à celles qui ont œuvré et cuisiné pour réaliser cette très jolie exposition. Avec le concours de Jérome Leconte de L'Atelier Sucré, le pain était totalement préparé au four du pétrissage jusqu'à la cuisson ce qui a créé des vocations chez certains membres de l'équipe. Les pommes de la commune, pressées avec le concours du Comité des fêtes de Lanouaille, ont produit un jus qui s'est arraché jusqu'à la dernière goutte.

algré ces moments de joie et de vie, l'année 2018 restera probablement dans les têtes des membres, l'année ou Didier nous a quitté. Je ne pouvais pas écrire cet article sans lui rendre hommage. Il était le symbole des bénévoles qui permettent aux associations de perdurer aujourd'hui ; œuvrant toujours dans la bonne humeur et la bienveillance ; pour seul but, mettre à disposition ses compétences au service de la collectivité. Il était, tel lela fondation d'un bâtiment, un élément discret, à l'abri de la lumière, stable et solide sans qui l'édifice ne peut s'ériger. Nous garderons longtemps ce souvenir, et ton esprit animera je l'espère encore de nombreuses années notre investissement.

Au nom de tous les membres de l'association, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

Le Président, Anthony TESSIER

Calendrier 2019

Week-end 4-5 mai ☐ FÊTE DE LA SAINT EUTROPE

Vendredi 5 juillet 📕 MARCHÉ PIQUE-NIQUE

Dimanche 14 juillet | MÉCHOUI

Dimanche 3 novembre FÊTE DU TERROIR





L'AUTOMNE DE SAINT-EUTROPE

es activités du club se poursuivent. En ce dimanche de juin, une agréable détente a été permise grâce à la visite des grottes de Rouffignac le matin et du village du Bournat l'après-midi.

En juillet a eu lieu la réunion avec les Galoupiaux puis de nouveau en octobre pour une après-midi « jus de pommes ».

Le comité des fêtes, nous a convié à son escapade à la Grotte de

Lacave, Rocamadour et le Rocher des Aigles. Le comité nous a réservé un stand pour la traditionnelle Fête du Terroir qui a vu notre changement de rue, nous étions place de l'église. Le beau temps et les nombreux visiteurs ont permis un franc succès de la fête. Nous remercions vivement le comité des fêtes pour ses actions auprès du Club.

Toujours en novembre - le 20 après-midi détente avec un spec-

tacle à Feytiat (Comédie Musicale), le 24 autour d'un repas (petit salé aux lentilles), ces journées ont réunis la plupart des adhérents. En décembre, trêve de la S^t Sylvestre.

Rendez-vous le lundi 28 janvier pour la galette.

Nous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

par André FAURE

La pêche











Concours de pêche « jeunes pêcheurs »

A.A.P.P.M.A. « LIGOURE-BRIANCE »

es parents ont été soumis à rude épreuve lors du concours de pêche « jeunes pêcheurs »! En effet, durant cette épreuve, nombreux ont été les fils à faire « des pelotes ». La quasi-totalité des enfants a eu la chance – pardon! – le talent, de prendre un ou plusieurs poissons.

La saison 2018 remporte triomphe avec 51 enfants participants. À l'heure où la plupart des concours affichent un nombre de jeunes en baisse régulière, notre A.A.P.P.MA. voit les effectifs augmenter au point qu'en une seule épreuve, nous ne pouvons plus accueillir de pêcheurs.

Le concours de pêche « adultes » du dimanche 2 septembre qui a accueilli 49 participants. Nous avons failli refuser des participants! (Notre capacité est de 50 pêcheurs.1)

La convivialité de notre société de pêche semble plaire aux amateurs de la canne à pêche.

par Jean-Luc GUY



Concours de pêche « adultes »



CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 1918 / 2018

e 11 novembre 2018, Janailhac a aussi célébré le centenaire de l'armistice 1918. le déroulement de la cérémonie débute par l'élocution du message des anciens combattants et du message présidentiel. Cette année, la participation d'une quinzaine d'enfants du RPI qui ont procédé à la lecture de poème encadrée par la directrice de l'école et d'une institutrice. Le dépôt de gerbe a été suivi d'une minute de silence et de l'hymne national chanté par les enfants et repris par un public un peu timide. Nous nous sommes ensuite déplacés en

suivant notre étendard devant le monument au mort de l'église pour énoncer le nom des enfants de Janailhac morts ou disparus pour la France. Cette cérémonie fut conclue par le pot de l'amitié intergénérationnel à la cantine.

Ce que nous devons retenir de ce centenaire, c'est la participation de l'école qui inculque le devoir de mémoire pour nos plus jeunes mais aussi la forte participation citoyenne environ 120 personnes, j'invite ces participants ainsi que l'école à nous rejoindre tous les ans, ce ne sont que deux rendez-vous par an le 8

mai et le 11 novembre pour nous recueillir devant le monument au mort et saluer nos soldats d'hier et d'aujourd'hui.

(Anciens combattants, n'hésitez pas à porter vos décorations pour ces cérémonies afin d'éveiller la curiosité des plus jeunes et de partager avec eux ce qu'a été votre vie de soldat).

Merci à notre porte-drapeau M. Bonnaud Jean.

par Richard BONNET, secrétaire général adjoint à l'Union Fédérale Limousine des Anciens Combattants (UFLAC 87)

Le recensement de la population 2019

ous allez être recensé(e) cette année 2019. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

a connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer... Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.





Vos agents recenseurs sont, pour notre commune, Florence Rousseau et Christian Lesage. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

par Franck ROUSSEAU

60 # Déc. 2018

ACCA JANAILHAC



La chasse c'est aussi des discussions conviviales entre amis

es chasseurs de Janailhac se portent bien et maintiennent leur activité.

La saison de chasse 2017-2018 s'est bien déroulée avec de beaux passages de pigeons ramiers et de bécasses...

Du côté de la chasse en équipe, nous avons réalisé tous les chevreuils attribués. Le plan de gestion sangliers a été une réussite avec de nombreux prélèvements.

Notre repas de chasse du mois de mars 2018 est venu

comme d'habitude clôturer notre saison de chasse. Avec une petite centaine de repas servis à la salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure, ce fut une belle et positive soirée. Nous allons réitérer cette soirée en mars 2019 à la salle des fêtes de Janailhac... Et pour cela, nous souhaitons que l'ensemble des chasseurs reste mobilisé! Ce repas est bien sûr ouvert à tous les habitants de Janailhac ainsi qu'à l'ensemble de leurs amis.

Lâcher de faisans

Le 18 juin 2018 au soir s'est déroulée l'Assemblée Générale de notre association. Chasseurs, élus et agriculteurs de la commune étaient présents. L'un des points majeurs fut le projet de notre local de chasse sur Agrainages des lâchés de repeuplement de canards

le terrain communal de la Lande du Petit Betour. Une étude a été lancée par la

municipalité sur ce projet dont une partie sera réservée aux chasseurs, le reste restant ouvert à d'autres associations ou groupes scolaires pouvant visiter la Lande. Ce projet est bien sûr très onéreux et ne verra le jour que s'il y a d'importantes subventions!

Le 8 septembre 2018, veille de l'ouverture générale, nous avons délivré les cartes pour une trentaine de chasseurs. À la fin du mois d'octobre, nous avons prélevé un jeune cerf qui sera dégusté en mars prochain lors de notre repas de chasse.

L'ensemble des chasseurs de Janailhac se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2019.

Le président, Clément GIZARDIN

De l'œuf à la plume

FOIRE AUX ŒUFS, POUSSINS, VOLAILLES DE RACE ET LAPEREAUX



imanche 30 septembre 2018, 9 heures, le temps est clair quoique un peu frais, le soleil est timide mais prometteur.

Il règne une certaine agitation dans le village. Il n'en faut pas plus pour que Miss SHERLOCK Cocotte et sa fidèle associée Miss WATSON Poulette partent à la recherche d'indices pour mener à bien leur enquête. N'écoutant que leur courage, elles se mettent en route, direction la cour de l'école.

Bien cachées derrière les grilles, elles observent des véhicules à moteur qui manœuvrent sur la place du village, des humains qui s'agitent et parlent fort, des volatiles dans des cages qui caquètent pour attirer l'attention...

Crayon en mains, elles franchissent les grilles et se mêlent à la foule. Elles regardent, prennent des notes, inspectent... Et soudain une illumination!

L'Association de l'Œuf à la Plume avait encore frappé! Une dizaine d'exposants avaient répondu à l'appel et plus d'une centaine de poules



adultes et jeunes poulettes attendaient impatiemment leur adoption. Une centaine de visiteurs ont défilé tout au long de la matinée et de nombreuses cocottes ont trouvé un foyer accueillant.

Miss Cocotte et Miss Poulette rentrent chez elles rassurées.

Tout ce petit monde vous donne rendez-vous au printemps 2019 pour de nouvelles aventures.

Les Gallinacés heureuses

La vie de l'école

ette année, 64 enfants de Janailhac, Saint-Priest- Ligoure et Saint-Jean-Ligoure fréquentent notre école.

- La classe de Grande Section de Catherine Craé accueille 20 élèves. Elle est assistée par Sylvie Debord, ATSEM.
- Muriel Brusq enseigne auprès de **19 élèves** de **CP**.
- La classe de **CE1/CE2** de Gaëlle Labonne compte **25 élèves**.



Centenaire de l'Armistice

• Les enfants de **Petite et Moyenne Section** sont scolarisés à Saint-Priest-Ligoure, ceux de **CE2**, **CM1** et **CM2** sont accueillis à Saint-Jean-Ligoure.

ette année encore, les classes de GS et de CP se rendront à la **piscine** de Saint Yrieix pour un cycle de 6 séances de natation.

Nous remercions chaleureusement l'association des parents d'élèves, « Les 3 crayons bleus » qui finance les entrées à Villasport pour les deux classes ainsi que les municipalités pour le transport.

D'autres projets rythmeront l'année :

- Rencontres périodiques entre les CE1/CE2 de Janailhac et les CE2/CM1 de Saint-Jean-Ligoure en vue de l'écriture de contes, ainsi qu'entre les GS et les MS de Saint-Priest-Ligoure;
- Correspondance de la classe des CP avec les CP de Saint-Just-le-Martel ;
- Rencontres sportives proposées par l'USEP (jeux traditionnels, jeux d'opposition, Ekiden);

- Visites à la médiathèque Markoff de Nexon ;
- Projets artistiques avec le musée Cécile Sabourdy et l'atelier musée de la terre de Puycheny...

À l'occasion du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, de nombreux élèves de l'école, et plus largement du RPI, ont participé à la cérémonie commémorative du 11 novembre par la lecture de textes et le dépôt d'œillets aux monuments aux morts. Les enseignantes les remercient à nouveau chaleureusement pour leur présence ainsi que leurs parents.

Merci également à la municipalité et à l'ensemble du personnel, des intervenants et des bénévoles, pour leur engagement et leurs actions auprès des élèves, ainsi qu'aux parents d'élèves qui s'investissent au sein de l'école.



e blog de l'école (http://blogsenclasse.fr/87-janailhac-rpi ou accessible en tapant « rpi janailhac » dans votre moteur de recherche) est régulièrement alimenté en articles et en photos. Vous pourrez y retrouver l'actualité de l'école et du R.P.I., des informations utiles ainsi que des tranches de vie des élèves.

N'hésitez pas à le consulter et à laisser un commentaire, les enfants seront ravis de vous lire !





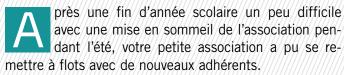
Vous pouvez contacter l'école en utilisant :

- Notre boîte aux lettres (à côté de la mairie)
- E-mail: ecole.janailhac@gmail.com
- Par téléphone au : 05 55 00 77 16 (si possible en dehors des heures de classe)





ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DU RPI JANAILHAC, SAINT-JEAN-LIGOURE ET SAINT-PRIEST-LIGOURE



Les adhésions sont en cours de comptabilisation, mais à ce jour, beaucoup de familles ont souhaité adhérer à l'APE. Ce qui est pour nous bien évidemment une très bonne nouvelle et, est encourageant pour continuer à faire tourner l'association et permettre ainsi une continuité des actions.

Le bureau est composé de 7 parents adhérents :

- **Présidente :** Nadine BUXERAUD (S^t-Jean-Ligoure)
- 1^{re} Vice-Présidente : Pauline MONTASTIER (Janailhac)
- 2e Vice-Présidente : Leslie LACHAUD (St-Jean-Ligoure)
- Trésorière : Céline GRELLIER (Janailhac)
- Trésorière suppléante : Nadia GAGUET (S^t-Priest-Ligoure)
- Secrétaire : David ROBINE (St-Priest-Ligoure)
- Secrétaire suppléante : Delphine JAVELAUD (Pierre-Buffière)

Très rapidement, nous avons organisé une rencontre avec les enseignants du RPI afin d'organiser cette nouvelle année scolaire dans les meilleures conditions possibles et pouvoir ainsi proposer aux enfants mais aussi à leurs parents un certain nombre d'activités variées.

Comme chaque année, l'APE participe avec plaisir au financement des sorties « piscine, savoir nager ». Nos élèves pourront de nouveau bénéficier de cette sortie sportive mais aussi ludique.

En parallèle, nous avons souhaité organiser différentes manifestations en espérant que chacun y trouvera son bonheur et pourra participer aux activités. La vente de chocolats de Noël a été maintenue mais nous avons sélectionné un nouveau partenaire « Les Chevaliers d'Argoude ».

Afin de garder une part de suspense, nous ne vous dévoilerons qu'au fur et à mesure notre programme... mais vous pourrez retrouver votre traditionnel Loto, ainsi que notre participation active à la fête de fin d'année des écoles.

Un atelier pour Noël a été proposé en décembre avec la participation bienveillante de nos enseignants et une soirée récréative en février sera organisée.

Vous pourrez retrouver toutes les informations dans le cahier de vos enfants, mais aussi sur le blog du RPI de Janailhac (http://blogsenclasse.fr/87-janailhac-rpi) ainsi que sur notre page Facebook « Les 3 crayons bleus ».

En attendant, nous sommes à votre entière disposition pour toutes vos demandes et nous vous souhaitons une très bonne année scolaire à toutes et tous...

En espérant vous voir toujours aussi nombreux et volontaires...

Nos coordonnées:

- Nadine BUXERAUD, Présidente 06.87.91.28.84
- Céline GRELLIER, Trésorière 06.61.17.26.38
- David ROBINE, Secrétaire 06.07.78.64.72
- **f** les3crayonsbleus
- E-mail: les3crayonsbleus@gmail.com

Les 3 crayons bleus

La Châtaigneraie Limousine

ette association regroupe 6 communautés de communes du sud ouest Haute-vienne :

- Briance sud Haute-Vienne (Pierre-Buffière, Saint-Germain-les-Belles...).
- Ouest Limousin (*Oradour-sur-Vayres*, Saint-Laurent-sur Gorre
- Pays de Nexon Monts de Châlus,
- Pays de Saint-Yrieix,
- Porte Océane du Limousin (Saint-Junien, Rochechouart, Oradour-sur-Glane...),
- Val de Vienne (Aixe-sur-Vienne).

Elle intervient dans l'accompagnement de porteurs de projets (publics ou privés) dans les domaines aussi variés que : tourisme, économie, services, mobilité...

LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE : ACCOMPAGNER DES PROJETS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Au travers d'un programme européen LEADER, elle dispose d'une enveloppe de 2,3 M € pour financer des projets de collectivités, d'associations ou d'entreprises qui répondent aux objectifs de sa stratégie de développement durable.



La Châtaigneraie Limousine – Antenne de Nexon 6 rue Pierre et Marie Curie – 87800 NEXON E-mail : contact@chataigneraielimousine.fr

Tél.: 05 55 70 99 40

Centre Intercommunal d'Action Social



« LES P'TITS BOUTS DU PAYS DE NEXON »



urant l'absence de Julie BIERNE, c'est Valène POMAREL, Éducatrice de Jeunes Enfants, qui vous accueille au Relais Assistants Maternels Parents (RAM).

Le RAM est un service gratuit du Centre Intercommunal d'Action Sociale

(C.I.A.S.) du Pays de Nexon - Monts de Châlus.

44 assistantes maternelles sont en activité sur les communes rattachées au RAM et 30 % d'entre elles fréquentent régulièrement le RAM.

Diverses manifestations y sont organisées : spectacles, fêtes de Noël, réunions à thème et formations à destination des assistants maternels.

Le fonctionnement du RAM se distingue sur deux temps :

Les temps collectifs, qui sont ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent, sur inscription. Ils offrent un espace d'échange, de découverte et de socialisation. Ce sont à la fois des temps d'éveil pour les enfants (jeux libres, activités manuelles, éveil musical et moteur...) et de professionnalisation pour les assistants maternels. Les parents employeurs peuvent également venir participer à ces temps.

Les temps de permanence permettent aux (futurs) parents et (futurs) assistants maternels, de prendre contact téléphoniquement ou sur rendez-vous avec l'animatrice. Ils peuvent être informés de la disponibilité des assistants maternels par une liste mise à jour régulièrement, et être accompagnés dans la recherche d'un mode d'accueil.

L'animatrice informe aussi quant aux démarches à suivre en tant que parent



employeur, aux droits et devoirs des parents/employeurs et assistants maternels/salariés, à la rédaction du contrat de travail, la déclaration d'un salarié ou encore la rupture du contrat...

Valène POMAREL ou Julie BIERNE – Relais Assistants Maternels Parents « Les P'tits Bouts du Pays de Nexon » – 4, rue Kilstett - 87800 JANAILHAC Tél : 06.33.65.85.75 – 05.19.09.00.14 – E-mail : ram2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

LE MULTI- ACCUEIL « PIROUETT'CACAHUÈTES » – POUR LES 0-6 ANS



e CIAS a confié la gestion de cet équipement à la Mutualité Française Limousine. « Pirouett'Cacahuètes » propose aux parents une solution d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans : accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.



Multi-Accueil « Pirouett'Cacahuètes » – 2 rue Jacques Brel 87800 SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES Contact : Laurène PASCAUD au 05.55.57.50.07 E-mail : pirouettcacahuetes@mutualitelimousine.fr

ADIL 87

UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

VOUS ÊTES LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE OCCUPANT, PROPRIÉTAIRE BAILLEUR, ACCÉDANT À LA PROPRIÉTÉ, COPROPRIÉTAIRE...

Vous recherchez des informations :

- juridiques, financières ou fiscales ;
- relatives à la location, l'achat ou la vente ;
- concernant la construction ou la rénovation énergétique ;
- sur l'investissement locatif, la copropriété, les relations de voisinage...

Les conseillers juristes de l'ADIL87 vous répondent gratuitement et en toute objectivité.

Contactez-les au 05 55 10 89 89

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Rencontrez-les à ADIL 87 28 avenue de la Libération 87000 Limoges (mêmes horaires que ci-dessus)

Ou lors de permanences à Saint-Yrieix-

la-Perche (dates, horaires et lieu au 05 55 10 89 89)

ou sur www.adil87.org



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT LE TERRIER DES GALOUPIAUX

Le Terrier des Galoupiaux accueille les enfants de 4 à 12 ans !

Mercredi de 7h15 à 19h
Vacances scolaires de 7h15 à 19h

Navette gratuite au départ de Nexon 8h30 (devant le centre social) : retour 18h.

Modalités d'inscription :

- Remplir un dossier d'inscription : à retirer directement au Terrier des Galoupiaux, au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) ou à la mairie de Janailhac ;
- Déposer les dossiers complets (au Terrier des Galoupiaux ou au C.I.A.S.) et organiser une visite des locaux;
- Procéder à une réservation par mail ou par écrit (calendrier des inscriptions disponible sur demande).

L'équipe d'animation se mobilise pour les enfants autour d'un projet pédagogique, afin de leur concocter des programmes riches et variés : découverte du territoire et nouvelles expériences (activités et sorties culturelles, sportives, ludiques...).

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone :

- Anne MASSONNEAU (directrice ALSH Le Terrier des Galoupiaux)
- Mélissa MOY (directrice adjointe)

LE TERRIER DES GALOUPIAUX 4, rue Kilstett – 87800 JANAILHAC – Tél. : **05 55 00 76 58** E-mail : **terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr**



LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE DU CIAS PAYS DE NEXON-MONTS DE CHALUS

ue vous soyez actifs, retraités ou en situation de handicap, vous avez besoin d'une aide pour :

- l'entretien de la maison et/ou les travaux ménagers,
- la préparation de repas à domicile, y compris les courses,
- vous assister dans les actes de la vie quotidienne ou l'aide à l'insertion sociale (votre lever, coucher,

- habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'aune prescription médicale...),
- un accompagnement dans les déplacements (à domicile ou en établissement),
- la garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit,
- l'accomplissement des démarches administratives pour salarier votre employé(e) qui vous aidera au quotidien...

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI D'AIDE À DOMICILE?

Contactez le service mandataire d'aide à domicile du CIAS

Pôle Nexon – **05 55 58 26 79** servicemandataire2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus 6, place de l'église – 87800 NEXON

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30

Accueil physique : lundi et mercredi de 9h à 12h

En dehors de ces permanences, les agents du service mandataire peuvent vous rencontrer sur rendez-vous, au bureau ou à votre domicile.

Mission locale de la Haute-Vienne





JEUNES DE 16 À 25 ANS... NON SCOLARISÉS ET EN QUÊTE D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION...

a Mission Locale Rurale assure une mission de service public, de conseil d'orientation professionnelle et d'accompagnement à la recherche d'un stage, d'un contrat en alternance ou d'un emploi.

Un conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur privilégié et pourra vous proposer :

- des conseils personnalisés,
- des ateliers collectifs,
- l'accès à des formations ou des stages en entreprises,
- des rencontres avec des employeurs.

Et également vous accompagner dans :

- la recherche d'un logement
- l'accès à la mobilité (location de véhicules, transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire)
- l'accès aux droits dans le domaine de la santé.

Permanence Maison des Services au Public de Nexon

Les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Espace Rousseau – 5 rue J.-J. Rousseau – 87800 NEXON

Pour un RDV : **05.55.70.45.74**

www.missionlocaleruralehautevienne.com

facebook.com/mlrhv87

Com Com Pays de Nexon – Monts de Châlus



BOUGEONS DURABLE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE NEXON - MONTS DE CHÂLUS

TESTEZ L'AUTOSTOP ORGANISÉ



a Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus lance une expérimentation d'autostop organisé sur le territoire. C'est une possibilité de déplacement parmi d'autres qui peut être pratique pour les trajets de courte distance.

Comment ça marche?

• L'inscription est obligatoire pour les conducteurs et les autostoppeurs.

Elle peut se faire par mail à developpementdurable@pays-denexon-montsdechalus.fr ou par téléphone au :

05 55 78 29 29 ;

- Suite à votre inscription, vous récupérez auprès de la Communauté de Communes un kit piéton/conducteur pour vous identifier;
- Une fois inscrit, la mise en relation des autostoppeurs et des conducteurs se fait en direct sur les arrêts dédiés (au moins un dans chacune des communes de la Com Com).

Panneau arrêt



L'autostoppeur indique sa direction sur un panneau qui lui est délivré lors de

son inscription et le conducteur est identifié grâce à un autocollant apposé sur son véhicule.

Cette action a été lancée le 18 septembre dernier grâce à des bénévoles qui ont arrêté les automobilistes pour leur présenter l'opération.

Début novembre, ce sont 15 personnes qui sont inscrites en tant que conducteur et/ou autostoppeur.

Rejoignez-les!

UNE VOITURE ÉLECTRIQUE EN AUTOPARTAGE



Besoin d'un véhicule pour <u>de</u> petits déplacements ?

Pour vous dépanner ?

Envie de tester la conduite d'une voiture électrique ?

a Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus propose une voiture électrique en autopartage. Accessible sur la commune de Nexon, elle est mise à disposition de tous les habitants du territoire.

Vous pouvez louer le véhicule du lundi au dimanche pour 6 € la demie-journée ou 10 € la journée.

Un abonnement de 4 €/mois est également à prévoir, uniquement si le véhicule est utilisé dans le mois.

Pour créer votre compte et réserver le véhicule, render-vous sur la plateforme : paysdenexon-montsdechalus.clem.mobi

Pour tout renseignement ou pour avoir plus d'informations, contactez la communauté de communes à developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr ou au : 05 55 78 29 29

LOS ENTREPRENEURS de la commune

BLANC RENE

ELECTRICITE

PLOMBERIE, SANITAIRE Installation - Rénovation - Dépannage

2 rue de Kilstett

87800 Janailhac

odi: 0555397919 / 0643751231

Laure et Sébastien BLONDY Gaec de La Groussie

05.87.41.47.22 06.07.74.30.47





 Location de nacelle et pose de portails Pose d'abreuvoirs et de tubulaires Petite mécanique et de chéneaux . Pose de dalles générale

. Fabrication

Aménagement de bâtiments agricoles



SARL RICARD & FILS MATERIEL AGRICOLE BETOUR 87 800 JANAILHAC

Création et entretien de parcs et jardins

Au service des particuliers

des professionnels E-mailmature_paysage@sfr.fr Tel:06.72.54.26.67

BURL BONNET Rahad G7800 JANAILHAC

87800 IANAILHAC Jean-Luc CELERIER Tel 05.55.58.39.24 Le Petit Betour Maçonnerie Rénovation



PHOTOGRAPHE GRAPHISTE Un Studio Dans La Prairie

Collectivités

Entreprises

87800 Janadhac 11 Le Pavillon

Vadom colihun - Siret 392 363 305 00039

coiffeuse à domicile

| Nicole

ACHAT - VENTE AUTOS VOITURES ANCIENNES LE GALL Ludovic

Laurie Masselin

25 Le Pavillon – 87800 JANAILHAC Tél.: 06 99 76 03 21

Pour une communication visuelle qui vous ressemble lletin municipal / Logo / Carte de visite / Étiquette / Flyer / Dépliant / Site interne Pour tous vos reportages photo : Mariage, Bébé, Famille, Grossesse, Entreprise. Photographe de moments uniques

ID 05 55 00 23 96 - 06 87 25 72 04
Maumont - 87800 JANAILHAC contact@unstudiodanslaprairie.com // www.unstudiodanslaprairie.com

